

Domainaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

26 septembre 1996 - n° 1270
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Pour un indice du pouvoir d'achat résiduel

Que peut-on acheter, que peut-on mettre dans son corbillon avec 100, 1 000 ou 10 000 francs? L'indice des prix, basé sur les dépenses courantes des ménages, est censé répondre à cette question. Compte tenu du coût des loyers, des transports, de l'alimentation, des vacances, etc., pondéré selon leur importance dans les budgets familiaux, l'indice vous dit si votre franc est toujours un franc plein, au même pouvoir d'achat, ou s'il vous faudra consacrer 1fr.10 pour obtenir la même quantité de biens que l'année précédente. Cet indice revêt, on le sait, une valeur absolue de référence dans les négociations salariales; la compensation du renchérissement est un principe fondamental des relations de bonne foi: les conditions valables au moment du contrat d'engagement devant être respectées et préservées. Relevons encore que, si la compensation a été contestée en période de forte inflation pour échapper à l'entraînement mécanique: hausse des salaires, hausse des prix, hausse des salaires, nul ne saurait avancer cet argument en période de récession, voire de déflation.

Mais la question qu'il faut aujourd'hui poser: l'indice est-il un indicateur suffisant de l'évolution du pouvoir d'achat? Nous ne reprendrons pas ici les critiques dont il a pu faire l'objet. Certains lui ont reproché de ne pas tenir compte des différences régionales ou locales, qui se répercutent notamment sur le prix des loyers. D'autres ont souligné que le revenu influençait la nature des dépenses: plus le budget est petit, plus les dépenses de première nécessité sont prioritaires. Plus scientifiquement, on en a vu partir à la recherche d'un indice vrai du coût de la vie, car le consommateur ne subit pas toujours passivement les hausses, mais cherche à optimiser sa dépense. On reste pourtant dans le même débat qui périodiquement est rouvert sur la non prise en considération par l'indice des primes d'assurance-maladie. La réponse des concepteurs de l'indice, qu'a exposée Gabrielle Antille dans *DP* 1105, est absolument convaincante: l'indice relève le prix des biens consommables,

l'hygiène et les soins de santé en font partie, en revanche il ne s'occupe pas des moyens de financer ces dépenses. Il n'en demeure pas moins que le coût des primes d'assurance-maladie influence de manière déterminante le pouvoir d'achat. Si donc l'on veut suivre l'évolution du revenu disponible, il faut créer parallèlement un autre indice.

Le consommateur est libre de sa dépense, sous réserve qu'il lui faut bien se nourrir, se vêtir et dormir sous un toit. Encore a-t-il le choix de manger maigre ou de se loger à l'étroit au profit de ses hobbies. Mais il n'échappera pas aux prélèvements obligatoires qu'impose la loi; impôts directs, assurances: AVS, LPP, APG et assurance-maladie. Or les variations de ces postes entament de manière décisive le pouvoir d'achat. Où sont-elles enregistrées?

Certes la comptabilité nationale recense, dans son compte «ménages», les impôts directs, les contributions sociales des assurés, l'épargne et la consommation finale. Mais ces chiffres, utiles, sont trop globaux. Ce dont il faudrait disposer, c'est par catégorie de revenus, le pour-cent des prélèvements et leur évolution, aboutissant à un indice général du pouvoir d'achat résiduel.

Cet outil serait indispensable pour mieux cerner la politique sociale. Quand, par exemple, l'effort de prise en charge porte sur les couches sociales les plus démunies, il importe de pouvoir comparer l'effet de cette intervention avec le statut de la classe moyenne qui doit supporter en plein et la cotisation d'assurance et l'impôt sur le revenu qui permet de la payer. De même, alors que l'on parle de solidarité entre les générations, il importe de pouvoir comparer les revenus disponibles résiduels, le troisième âge étant libéré de plusieurs prélèvements obligatoires (AVS, LPP, assurance-chômage, APG).

Ce problème est depuis longtemps identifié; les administrations n'ignorent pas ces calculs. Ce qui manque, c'est un outil simple, public. Il y a ce qu'on gagne, il y a ce dont on peut disposer.

AG

«Le pré est vénéneux, mais joli en automne»

PRÉCISION

La Suisse comptait 1 745 087 bovins en 1993 (dont 762 450 vaches).

Sur ce nombre, 29 792 bovins étaient élevés selon les principes de l'agriculture biologique.

(pi) Il faut se méfier des politiques qui courent plusieurs lièvres à la fois: elles n'en attrapent généralement aucun. La sentence a toutes les probabilités de se vérifier concernant la décision du Conseil fédéral de faire abattre les vaches nées jusqu'en 1990, soit avant l'interdiction d'engraissement aux farines animales. Selon le gouvernement, la mesure vise à éradiquer totalement l'encéphalite bovine spongiforme (ESB) en Suisse, à minimiser les risques d'infection, à rétablir la confiance des consommateurs (... et des pays importateurs de bœuf suisse) et à redresser le marché bovin. Cela fait décidément beaucoup de buts à atteindre, même pour 320 millions de francs.

Mesure inefficace

L'abattage tel que prévu confine à l'absurde: alors qu'un de ses buts est de retirer la viande potentiellement contaminée du circuit alimentaire, on va l'y réinjecter sous forme de farine! On prend ainsi le risque de déplacer la psychose du bœuf, désormais réputé sain, au porc et à la volaille qui seront, eux, nourris de cette farine. Celle-ci, bien sûr, sera traitée de manière à supprimer tout risque de contamination. Mais la confiance ne se rétablit pas avec des arguments rationnels, sans quoi il n'y aurait pas besoin de médiatiser l'abattage de 230 000 vaches (dont la plupart n'auraient de toute façon pas vécu plus de trois ans) dans l'espoir scientifiquement infondé d'éviter la contamination de quelques personnes en dix ans.

La mesure est également inefficace d'un point de vue sanitaire: on ne sait encore presque rien des modes de transmission de la vache à l'homme et sur les 223 cas de maladie diagnostiqués sur des vaches depuis 1990 en Suisse, 12 concernaient des animaux nés après l'interdiction des farines animales. Quoi qu'il en soit, les mesures préventives prises rapidement par la Suisse dès l'apparition des premiers cas d'ESB portent leurs fruits: la maladie est en régression et le retrait général des parties à risque ainsi que l'abattage des bêtes atteintes et de leur descendance devraient suffire à la faire disparaître d'ici cinq à dix ans.

Une responsabilité à partager

Notons encore que si le but est de sauver des vies humaines, il existe de nombreuses possibilités de dépenser beaucoup plus efficacement 320 millions de francs.

L'abattage tel que prévu choque par son injustice. Il frappe en effet massivement et indistinctement: s'il avait eu à décider du

sort de Sodome et Gomorrhe, le Conseil fédéral ne se serait pas laissé attendrir par l'intercession d'Abraham et même les justes auraient péri. Comment justifier que tous doivent payer, ceux qui ont utilisé tous les moyens, légaux ou non, pour engraisser plus rapidement le bétail ou pour le faire produire davantage de lait comme ceux qui renoncèrent aux farines animales? Farines dont les paysans n'avaient d'ailleurs aucune raison de se méfier, puisqu'elles étaient importées avec l'accord des autorités sanitaires fédérales. Injuste aussi la baisse de 2 centimes du prix du lait destinée à financer partiellement les frais d'abattage. Car l'agriculture était encore en 1990 très largement gérée de manière centralisée et planificatrice (avec d'ailleurs le succès limité que l'on sait). Et la planification, lointain souvenir des années de guerre, a toujours encouragé la quantité plutôt que la qualité. Les farines animales entraînent donc parfaitement dans cette logique.

Quant aux consommateurs, en portant leur choix sur de la viande bon marché, donc engraisée le plus rapidement possible, ils ont aussi leur part de responsabilité mais sont les gagnants de l'opération: le prix de la viande de bœuf a chuté alors que sa consommation ne s'accompagne d'aucun risque supplémentaire mesurable.

Ne pourrait-on distraire quelques millions des 320 que coûtera l'opération pour encourager les consommateurs à préférer des produits, animaux ou végétaux, dont la croissance s'est déroulée au plus près du cycle naturel, quitte à les payer un peu plus cher? L'entrecôte n'en est d'ailleurs que meilleure. ■

L'équarrissage pour toutes (les vaches)

La décision du Conseil fédéral a frappé les esprits s'imaginant des processions de bovins menés à l'abattoir. Ce ne sont en fait que 80 000 à 90 000 vaches supplémentaires qui seront abattues en trois ans, les 140 000 à 150 000 autres étant de toute façon destinées à être éliminées durant cette période. Il s'abat en Suisse annuellement environ 200 000 vaches.

Ce qui est nouveau, c'est que les animaux abattus en vertu de la décision fédérale seront retirés du marché de la viande et transformés en farine (ils devraient donc y être réinjectés sous cette forme dans les années qui viennent). ■

Ecologie mon beau souci

SOURCE

Exposé présenté à l'occasion de l'inauguration du Centre pour l'agriculture biologique de Möschberg (Berne) et reproduit en version abrégée par le *Tages Anzeiger* du 17 septembre 1996

(*jd*) La politique agricole, axée sur la course à la productivité, nous a conduit dans un cul-de-sac. En écologisant l'agriculture et en la soumettant aux lois de l'économie de marché, nous croyons avoir trouvé la solution. Un historien bernois dénonce cette nouvelle illusion.

Les aberrations auxquelles a mené une agriculture condamnée au productivisme sont bien connues: surproduction, qualité insuffisante, endettement des paysans, charge financière disproportionnée pour la collectivité, notamment. La maladie de la vache folle n'est que le dernier avatar de la rationalisation forcenée imposée aux paysans pour maintenir leur niveau de revenu.

Changement de cap à trouver

Cette politique bureaucratiquement conduite touche à sa fin. En acceptant massivement un nouvel article constitutionnel, le 9 juin dernier, le peuple a opté pour une agriculture tout à la fois respectueuse de l'environnement et plus compétitive – lisez: à des prix plus proches de ceux du marché mondial.

Peter Moser, un historien de l'agriculture, doute que le couple écologie-marché tienne la route, parce qu'il conjugue des éléments contradictoires.

«L'homme moderne», constate-t-il, «vit hors sol, au vrai sens du mot. Son déficit écologique crève les yeux. Un déficit explosif. Par crainte des conséquences, nous ne préconisons pas une écologisation de l'industrie et des services, des secteurs qui regroupent la grande majorité des personnes actives, mais une réforme de l'agriculture. Mais ne nous faisons pas d'illusion: ce changement de cap au nom de l'écologie vise avant tout à optimiser une société de consommation qui fonctionne toujours selon des principes qui n'ont rien d'écologique. Ce changement de cap ne doit pas remettre en question les bases de cette société, une remise en question pourtant indispensable du point de vue des cycles naturels».

En effet, si la population urbaine est inquiète face aux effets néfastes des modes de production de l'industrie agro-alimentaire, elle n'en manifeste pas moins, dans sa grande majorité, des comportements de consommation peu conformes aux exigences écologiques. En fait nous vivons de l'illusion «qu'un paradis de la consommation sans limites et une production alimentaire biologique sont compatibles; tout pourrait être disponible à tout moment: les produits exotiques à bas prix et une agriculture travaillant selon des méthodes pré-industrielles pour compenser notre propre déficit écologique».

C'est pourquoi les paiements directs jouis-

sent d'un tel soutien dans l'opinion. Ils nous permettent de parquer dans un coin la dimension écologique de l'agriculture et de continuer à vivre en bonne conscience le modèle du supermarché. Ils nous évitent de répondre à des questions fondamentales telles que la valeur que nous attribuons au maintien de la fertilité des sols et de la diversité des espèces végétales et animales. Nous avons délégué au Parlement le soin d'y répondre, et il le fera en fonction de l'état des finances fédérales.

Déranger notre bonne conscience

Plus concrètement, les producteurs de l'agriculture biologique vont être très rapidement confrontés au problème des prix agricoles. Ces derniers baisseront à la suite de l'ouverture des marchés et de la concurrence. Comme l'agriculture biologique ne peut offrir ses produits à des prix supérieurs de plus de 10 à 30% à ceux des produits classiques, elle devra également baisser ses prix sans pour autant bénéficier d'une marge de rationalisation équivalente à celle de l'agriculture industrielle.

Pour Peter Moser, les producteurs biologiques ont le devoir de déranger notre bonne conscience, de rester créatifs et ouverts comme ils l'ont été dans le passé, lorsqu'ils étaient marginalisés. Il leur revient de s'engager pour que le respect des cycles naturels imprègne également le commerce et la consommation des biens alimentaires, faute de quoi l'agriculture biologique se résumera à une stratégie de marketing. ■

Médias

(*cfp*) Les 17 quotidiens romands ont des prix de vente au numéro fort différents puisqu'ils se situent entre 1 fr. 40 pour *Le Matin* (en semaine) et 3 fr. 50 pour le même journal le dimanche. Deux sont vendus 1 fr. 60, deux 1 fr. 70 (et 2 fr. en fin de semaine), un 1 fr. 80, neuf 2 fr. (dont un 3 fr. le vendredi) et un 3 fr. 40. C'est la situation en ce début de septembre.

Kurt Schwerzmann est maintenant l'habilleur de journaux et de revues suisses à la mode. Il a fait sa percée avec *Le Nouveau Quotidien* (1991) et *La Presse*, ultérieurement. Depuis lors il a inscrit d'autres titres à son palmarès, notamment, selon la *SonntagsZeitung*: *Bilanz*, *Facts*, *Handelszeitung*, *Der Bund* et *Woz Wochenzeitung*. Au début novembre on pourra juger ce qu'il a réalisé pour la nouvelle *Aargauer Zeitung*. ■

Derrière les restructurations, cherchez l'erreur

La Société de Banque Suisse annonce la fermeture prochaine de nombreuses succursales. S'agit-il d'une saine gestion prévisionnelle ou s'agit-il du rattrapage douloureux d'erreurs passées?

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet
Claude Pahud
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(jd) La Société de Banque Suisse veut «alléger et muscler» son organisation, a annoncé fièrement son président de la direction. Ce langage sportif, parfaitement adapté au contexte concurrentiel qui prévaut dans la branche, nous l'avons déjà entendu de la part des dirigeants du Crédit suisse et ceux de l'Union de Banques suisses ne vont pas tarder à l'emprunter. Il signale à l'opinion que les grandes banques helvétiques sont décidées à se battre pour conserver leur place au soleil de la finance internationale.

Politique bancaire désastreuse

Des dirigeants perspicaces qui savent anticiper l'événement, courageux puisqu'ils n'hésitent pas à tailler dans le vif pour que l'arbre reparte, plus vigoureux qu'avant. Des dirigeants qui savent calculer, n'est-ce pas la qualité première qu'on est en droit d'attendre d'un banquier? Bref, le discours et les actes transpirent la compétence tranquille et la rationalité sans faille. De quoi être fiers de nos capitaines bancaires, même si ce vigoureux redressement de la barre supprime plusieurs milliers d'emplois. D'ailleurs la bourse, ce tribunal suprême de l'argent, confirme la justesse des décisions prises.

Pourtant, un bref retour en arrière éclaire de manière beaucoup moins avantageuse la politique des grandes banques et de leurs dirigeants. Souvenez-vous. Dans les années 80, la course aux parts de marché a conduit à multiplier les succursales, à un point tel que la Suisse connaît la plus forte densité de guichets bancaires, à gonfler les effectifs en engageant même du personnel non qualifié, à arroser le pays de prêts hypothécaires au grand bénéfice des spéculateurs immobiliers qui ont ainsi pu pratiquer impunément le jeu de l'avion

Oui, les banquiers sont faillibles

Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants – les Gut, Studer, Blum et consorts –, confortablement installés dans leur fauteuil de PDG, nous chantent l'air des nécessaires adaptations et des exigences du marché. En réalité, ces brillants plans d'action ne visent qu'à réparer leurs erreurs passées. Et l'on découvre que les banquiers sont des êtres humains, faillibles, pas toujours compétents, parfois irrationnels. Mais contrairement à nous, quidams, ils ont les moyens de payer – en provisionnant – et de faire payer – en licen-

çant – la facture de leurs errements. C'est pourquoi, d'un artisan ou d'un entrepreneur qui n'a pas eu les moyens de ses ambitions, on dira qu'il a pété plus haut que son cul. Alors que d'un banquier, on louera la capacité d'adaptation, la solidité et la perspicacité. Et la corporation continuera de faire preuve d'une tranquille arrogance. ■

En coulisses

Lu dans *Entreprise romande*, une violente diatribe contre l'intention prêtée à Adolf Ogi d'entrer au Comité international olympique. «M. Ogi est un brave homme, un bon skieur, un enthousiaste encore jeune (...) il incarne l'alpicolisme helvétique» mais il n'a rien à faire au CIO, et beaucoup à la tête d'un Département militaire qu'il a lui-même comparé à un club de ligue B.

Au cours d'une réunion du très radical et distingué Forum Zurich, le Conseiller d'Etat Ernst Buschor, ancien professeur à la Haute Ecole de St-Gall, constatait récemment: le New Public Management apparaît comme une nouvelle culture de la concurrence à laquelle beaucoup ont de la peine à se faire, «ce qui devrait absolument changer».

Donnant l'exemple de cette nouvelle mentalité, les membres du gouvernement du canton de Zurich envisagent de réduire leur propre traitement annuel de 5%, soit de Fr. 15 000.-. Il leur restera toujours dans les Fr. 285 000.-. Si le Grand Conseil en décide ainsi, le personnel de l'administration cantonale devra suivre ce «bon» exemple, avec des réductions de 0,2 à 2,6% pour les classes inférieures et de 3% dès la classe 10 (Fr. 53 000.- à Fr. 77 000.-).

Les professeurs Hanspeter Kriesi, de Genève, et Hans Ulrich Jost, de Lausanne, patronnent une recherche qui vient de commencer sur le processus d'élaboration de la politique commerciale de la Suisse depuis 1945, au travers des «interactions entre les autorités fédérales et les différents acteurs, en particulier les groupes d'intérêt». Résultats de cette intéressante approche dans trois ans.

Fonds de commerce et innovations

RÉFÉRENCES

Carol H., Werner H. (Hrsg), *Städte wie sie wir wünschen*, Zürich, 1949

Meili A., «Fragen der Landesplanung-Landesplanung für die Schweiz», *Die neue Stadt*, Nr. 6/7

(*dm*) A la fin du moi de mai, le Conseil fédéral a publié son rapport sur les «Grandes lignes de l'organisation du territoire en Suisse». Ce rapport contient beaucoup d'idées anciennes mais aussi quelques innovations.

Dans le cadre de la procédure de consultation ouverte en 1995, nous avons noté le caractère tout à la fois incantatoire et traditionnel du concept de développement du territoire proposé par les autorités fédérales (DP 1210, 1211, 1212). Une première lecture du rapport confirme cette impression puisqu'on retrouve dans ce texte tous les ingrédients habituels de l'aménagement du territoire national. Déjà la consultation de la table des matières confirme ce diagnostic. Découpage et contenu classiques, catalogue de thèmes extraits d'un fonds de commerce très ancien, toiletté et ressorti chaque fois que la crise ébranle l'ordonnement de la Maison suisse. Rappel des grands principes tels que l'égalité entre les cantons, la solidarité confédérale qui lie l'Arc jurassien, le Plateau, les Préalpes et les Alpes. Affirmation des constantes que sont la beauté des paysages, lacs et rivières, monts et montagnes. Énumération des menaces du béton qui mange la campagne, de l'évolution en tache d'huile des agglomérations, du tourisme incontrôlé qui enlaidit les sites.

Une idée reprise régulièrement

Cette lecture nous conduit en terrain bien connu puisque le rapport se limite à actualiser une idée déjà ancienne, celle de la «décentralisation concentrée», inventée en 1949 par Carol et Werner et reprise régulièrement depuis, notamment dans les conceptions directrices CK-73 ainsi que dans le rapport du Conseil fédéral sur l'aménagement du territoire de 1987. Une idée plus ancienne encore si l'on se réfère au concept de «grande ville suisse largement décentralisée» élaboré au début des années 30 par Armin Meili, l'un des principaux protagonistes des débuts de l'aménagement du territoire en Suisse. Pour Meili il s'agissait de lutter contre la grande ville qui se développe le long des voies de communication et de promouvoir des villes satellites et des agglomérations par paquets strictement délimités sur le Plateau, de Saint-Gall à Genève.

Pourtant ce rapport offre une surprise de taille. Pour la première fois sans doute un texte officiel traite de manière positive le phénomène de polarisation autour de la ville de Zurich: «Centre national et international de la finance et de l'économie, la région de Zurich continue à jouer un rôle de premier

plan dans l'organisation du réseau de villes suisses. L'intégration de Zurich aux réseaux nationaux et internationaux de transports et de communication est vitale pour le développement économique de cette région, mais aussi du réseau de villes suisses». Et nouveauté encore, à propos du réseau, le rapport rappelle que la nécessaire coopération n'exclut pas la concurrence entre les villes. Enfin, volet européen, le rapport en appelle à l'effort des cantons, des régions et des villes en matière de collaboration transfrontalière, dans la perspective d'une «intégration dans l'organisation du territoire au niveau européen». ■

Oubliés...

(*cfp*) Il est peu probable que vous ayez entendu des anciens de la mobilisation 1939-1945 vous parler du «Détachement Champion». Il a pourtant existé et était destiné à la réhabilitation des soldats buveurs. Cantonné dans un des immeubles de l'institution bernoise «Arbeiterheim Tannenhof» à Gampelen (en français: Champion), près de la frontière neuchâteloise, ce détachement dépendait des Œuvres sociales de l'armée. Il recevait les soldats dont on pouvait espérer qu'ils perdraient l'habitude de boire sans mesure, manifestée pendant leur service actif. L'incorporation temporaire au «Détachement Champion» n'était pas considérée comme une punition, mais comme une cure de désintoxication. La solde et la compensation pour perte de salaire était maintenue. Occupés à des travaux agricoles, ayant un rayon de déconsignation (qui connaît ce terme militaire?) restreint, ils ne devaient pas avoir la tentation de boire de l'alcool. Le personnel d'encadrement renonçait à l'alcool s'il n'était pas abstiné dans la vie quotidienne.

Après une période sans congé, les «curistes» pouvaient disposer d'une permission, s'ils s'engageaient à ne pas boire d'alcool pendant leur séjour à leur domicile. S'ils réussissaient à respecter cet engagement, ils étaient libérés et retournaient à leur unité d'origine. En cas de rechute, le soldat passait en CVS (Commission de visite sanitaire) et était exclu de l'armée.

Le «Détachement Champion» était réservé aux soldats romands et tessinois. Il existait une unité semblable pour les soldats de langue allemande dans une institution appelée «Götschihof». ■

Wir: l'anneau des petits seigneurs

Cette année encore, le monde des petites et moyennes entreprises de Suisse pourra dignement dresser des guirlandes à l'anneau monétaire qui régit leurs relations d'affaires depuis 60 ans: le WIR. Mais la pérennité de cette monnaie d'échange est mise à mal par la crise et le système s'emballa.

HISTORIQUE

1934, crise économique mondiale. L'argent circule mal, la situation financière des entreprises se précarise. Pour remédier aux malheurs de cette époque, des prophètes proposent des solutions. Parmi eux, Silvio Gesell. Avec ses disciples, il revendique un niveau stable des prix, une monnaie qui circule sans arrêt, un sol affranchi de toute spéculation. Des expériences sont tentées. En Suisse, le WIR en est une, créé à cette époque par les partisans de la monnaie franche ou monnaie fondante. Le parti libéral socialiste en fut l'ardent défenseur.

Aujourd'hui, les bases idéologiques ont été évacuées, en tous cas socialistes...

Source: DP 782, 25 juillet 1985

(gs) WIR veut dire *Wirtschaftsring*, le cercle des affaires ou en français le *Cercle économique et société coopérative*; mais la traduction française est de peu d'importance si l'on considère l'implantation de WIR en Suisse romande: quelque 3000 PME romandes appartiennent au cercle contre 60 000 en Suisse allemande.

Circulation rapide de l'argent

En Suisse allemande, les PME échappent difficilement à WIR. Système cartellisé, ayant des ramifications et des relais à tous les degrés du circuit de la consommation, il est ouvert aux petites et moyennes entreprises indépendantes de Suisse. Les participants qui décident d'entrer dans le cercle ouvrent un compte à la banque WIR et paient une com-

mission sur le chiffre d'affaires de 0,6% en numéraire sur leurs recettes. Pour les comptes non officiels, cette commission est double, soit 1,2% en numéraire. Le compte WIR à intérêt zéro est tenu sous la forme d'un compte courant, ce qui incite – comme nous l'avons dit dans DP 1230 – à une circulation rapide de l'argent. C'est donc moins d'un système de crédit classique qu'il s'agit que d'une monnaie très particulière, avec ses propres règles concernant le taux d'intérêt, son circuit d'utilisation bien défini, mais sans convertissement possible en francs suisses, alors même qu'il existe une parité avec ce dernier (1 WIR égal 1 fr.).

Le circuit fonctionne comme une secte économique: chaque membre reçoit un réper-

•••

WIR en conte

Wollen, banlieue de Zurich. Dans une petite entreprise fournisseuse de matériel de garage, et membre de WIR, les employés ont reçu une lettre le printemps dernier, les invitant à «tout faire pour diminuer ensemble le stock de WIR». Le patron se justifie: «vu la mauvaise situation économique, la pression exercée sur nos marges est toujours plus grande. D'autre part, nous avons été contraints de prendre plus de WIR que ceux que nous pouvons utiliser (...), menace «si nous n'acceptons pas de faire ces affaires WIR, nous les perdrons et nos places de travail seraient en danger (...)» et conclut «il n'est pas impossible d'écouler des WIR, mais un certain engagement est nécessaire. Donnez la préférence lors de vos achats à des maisons qui acceptent des WIR. En premier lieu les collaborateurs du service extérieur avec frais journaliers devraient lors du choix de leur restaurant veiller à placer des WIR.»

Obligés au sacrifice

L'employeur est pris à la gorge et craint la faillite de son entreprise. Celle-ci a des problèmes de liquidités, elle ne peut plus payer correctement ses employés, et doit se débarrasser de ses WIR non convertibles en francs; l'employeur demande alors aux employés d'accepter que le treizième salaire leur soit versé en WIR, ainsi que les frais de déplacement. De plus les employés devraient consentir à «acheter» 1 500 WIR (pour les romands) et 3 000 WIR (pour les alémaniques), évidemment déduits de leur salaire.

Les employés de la petite entreprise refusent. Ce «sacrifice» demandé par leur patron représente une perte de pouvoir d'achat en francs importante vu leurs revenus. Sans succès. La menace de supprimer un quart des places de travail si les employés ne participent pas à l'effort de l'entreprise les y oblige.

Un employé, romand, réagit contre cette pression et décide alors de partir en croisade contre le WIR; il s'adresse tout d'abord à l'inspection du travail qui lui avoue son incapacité à pouvoir intervenir; l'article 323b du Code des obligations est peu précis dans ce cas-là puisque «le salaire en numéraire est payé pendant les heures de travail en monnaie ayant cours légal.» Rien qui permette de fustiger l'attitude patronale enjoignant le personnel à acheter des WIR. L'employé s'adresse alors à la Commission fédérale des banques qui le renvoie aux tribunaux ordinaires en disant «la CFB ne s'immisce pas dans les rapports entre une banque et sa clientèle (...)» Notre employé s'adresse alors au politique. Réponse de Peter Tschoopp, Conseiller national: «(...) en regard du droit en vigueur, tout le monde peut refuser un paiement en une monnaie autre que celle émise par la Banque nationale.» Et c'est finalement le Conseiller fédéral Delamuraz qui a l'air d'être le plus conscient du problème. Il conclut: «(...) Dans le cadre de la réforme de la Constitution, il sera examiné si les articles 38 et 39 de celle-ci sont en accord avec les standards internationaux (...)»

Attendons... ■

...
 toire des entreprises WIR classées par branches renouvelé chaque année; celui-ci, de la taille d'un bottin de téléphone, peut couvrir tant les besoins de vacances que l'achat de nouvelles lunettes, en passant le changement de l'argenterie.

Pression sur les patrons et les employés

Si le système fut mis en place pour répondre à la thésaurisation de la monnaie comme facteur d'inertie de l'économie nationale (voir marge), il montre aujourd'hui ses limites face aux situations de crise que traversent les petites et moyennes entreprises; le cercle isolant et protecteur du WIR peut devenir un piège pour ceux qui y sont entrés. Système partiellement autarcique, le réseau WIR ne peut fonctionner que s'il est rattaché au fonctionnement de l'économie classique: une entreprise, si elle veut survivre dans le cercle, doit posséder un nombre d'actions WIR inférieur à sa masse monétaire en francs suisses, ne serait-ce que pour payer les salaires de ses employés et les impôts. Dans une période où la consommation stagne, les petites entreprises se retrouvent soudain avec une somme de WIR impossible à convertir et des frais en francs impossibles à honorer. Pris à la gorge, les employeurs doivent faire alors pression sur les employés pour écouler les WIR de l'entreprise. Alors que, jusqu'à présent, seuls les cadres bénéficiaient des avantages WIR, leur salaire confortable le leur permettant, les travailleurs des entreprises appartenant au cercle sont maintenant fermement poussés par les patrons à ouvrir un compte WIR, à consommer en WIR, à payer leurs frais de déplacement en WIR, voire à accepter le treizième salaire en WIR. Si l'effort consenti par les employés d'une entreprise ne suffit pas à assainir sa situation financière, celle-ci se voit dans l'obligation de vendre ses WIR au marché noir, et les rumeurs disent que les WIR s'échangent à 70% de leur valeur sur les parkings alémaniques.

Cercle vicieux de la croissance

Le système ainsi s'emballé: serrées financièrement, obligées d'écouler leurs WIR, les PME sont contraintes de traiter avec des partenaires WIR et les entreprises qui n'appartiennent pas au cercle tenues d'y rentrer pour pouvoir survivre. Etranglement pour les uns, discrimination pour les autres, telles sont les limites du système. En réalité, une organisation d'économie parallèle ne peut fonctionner comme contre poids à la globalisation des marchés que s'il se développe de façon extrêmement localisée; sinon son extension pervertit son fonctionnement. Enfin, plusieurs questions demeurent: quelle pourra être la survie d'un système tel que WIR dans le marché européen? quelles sont les marges de manœuvre des entreprises à l'heure où l'on développe les relations économiques avec nos proches voisins? ■

Le Revenu Minimum de Réinsertion n'insérera qu'une partie des RMRistes!

Au moment où le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR) prend sa place dans la lutte contre le chômage, il convient de faire quelques remarques.

Bonne surprise tout d'abord, l'Etat de Vaud ne coupe pas son aide aux chômeurs de longue durée. Il est bien que l'Etat (Confédération et cantons) indemnise les personnes sans travail et que ces postes du budget ne soient pas touchés même en période de crise. Rappelons que le RMR sera destiné aux chômeurs après leur période LACI. Il comportera une indemnité financière et différentes mesures de spécialisation pour accroître leur aptitude au placement. Partant du constat qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde en ce moment et que les chômeurs de longue durée sont peu formés, le RMR postule que leur insertion est néanmoins possible. Ceci par leur spécialisation.

Offre de travail limitée

Cette démarche n'est pas mauvaise en soi. Par contre, son utilité par rapport au marché actuel du travail semble faible. En effet, celui-ci est constitué aujourd'hui en majorité par des emplois de moyenne qualification (serveurs, maçons, peintres) et qui se précarisent (baisse de salaires, moins de travail car la concurrence est forte, disent les patrons). Dans ce contexte, des RMRistes de faible niveau de formation acquerront des connaissances peut-être utiles à leur insertion. Mais tous les chômeurs de longue durée n'ont pas besoin de spécialisation. En effet, 71% des bénéficiaires du RMCAS genevois proviennent du secteur tertiaire, 60% ont une formation professionnelle, 18% ont une formation universitaire. Pour ceux-là l'offre de travail est aujourd'hui limitée. Les banques n'engagent que du personnel qualifié quand elles engagent; les postes d'éducateurs et d'assistants sociaux sont réservés à ceux qui ont la formation adéquate; quelques emplois fédéraux sont ravis par la personne qui aura exactement le curriculum vitae exigé. Pour ce type de demandeurs d'emploi, des solutions autres que le RMR doivent aujourd'hui être trouvées. Le travail à temps partiel avec baisse des salaires ou la réduction générale des salaires pour créer de nouveaux postes ou encore le développement des activités de l'Etat sont des discussions à mener.

Ceci pour éviter une société où une grande masse ne parvient pas à s'insérer dans un travail.

Stéphane Armenti, Lausanne

CAS DE FIGURE

Supposons que notre employé habite à Echallens. Il décide d'aller manger une pizza avec ses enfants. Muni de l'indispensable répertoire des participants WIR, il fait le tour des restos de la région. Hélas, rien avant Lausanne où là, il a le choix entre quatre restaurants (ni les plus sympathiques, ni les meilleurs marchés). Idem pour les hôtels, seuls quatre à Lausanne figurent sur la liste.

De la malaria à l'accident de moto

Supposons que les ressources pour la santé soient limitées et qu'il faille trouver des indicateurs quantitatifs, rationnels, permettant de trouver les états de mauvaise santé qui coûtent le plus cher à la société; cela pour permettre la meilleure allocation de ces ressources. Exercice récemment réalisé par l'OMS: les résultats sont surprenants.

SOURCES

C.J.L. Murray, «Quantifying the burden of disease: the technical basis for disability-adjusted life years», *Bull. OMS* 1994, 72: 429-445.
Jane Seymour, «Trafficking in death; "Wake-up call" for world's health», *New Scientist* 14 sept. 1996, p. 4 et 34-37.

(ge) On comptabilise d'habitude les effets des mauvais états de santé sur la mortalité; des maladies qui tuent des personnes jeunes, voire des enfants, ont certainement des coûts pour la société assez importants (qui se mesurent en années productives perdues). En conséquence, l'OMS, poids lourd dans les interventions de santé au Sud, concentre ses efforts dans des programmes de vaccination pour enfants et dans le contrôle des vecteurs de maladies. On ne tient donc habituellement pas compte des états de santé qui entraînent une incapacité (à travailler), bien que, dans une perspective économiste de la santé, le fardeau de nourrir et soigner quelqu'un qui ne peut plus faire prospérer sa famille, soit bien plus lourd que celui de la perte d'une vie. Sous l'impulsion de la Banque Mondiale, l'OMS a donc procédé à la mise au point d'indices qui tiennent compte du poids de la morbidité et non seulement de la mortalité.

Valeur humaine maximale à 25 ans

L'indice choisi, les Années Vie Ajustées sur l'Incapacité (DALY en anglais), est basé sur un calcul qui tient compte de la sévérité et de la durée du handicap, de l'âge au moment du décès, de l'âge au début de l'incapacité. Il n'est pas inutile de rappeler que bien que le résultat final soit un chiffre précis, un certain nombre de choix doivent être faits en cours de calcul. Ainsi, dans ce modèle, la vie humaine connaît une valeur maximale à 25 ans (car les «jeunes» et les «vieux» sont dé-

pendants de l'âge intermédiaire); les années perdues par suite d'un décès prématuré doivent être standardisées avec une espérance de vie à la naissance de 82.5 ans pour les femmes, et de 80 ans pour les hommes; du sujet, on ne retiendra que l'âge et le sexe, mais non son statut social. Malgré cette part d'empirisme, le modèle appliqué au coût des états de mauvaise santé au Nord comme au Sud donne des résultats intéressants.

Maladies psychiatriques en tête

Ce modèle fait apparaître au hit-parade des coûts, des maladies ou des affections non spectaculaires et négligées jusqu'ici; ainsi pour les pays en développement (voir tableau), les infarctus, les atteintes psychiatriques, neurologiques, les affections respiratoires (y inclus celles liées au tabagisme) et les accidents de la route. Les maladies psychiatriques se voient propulsées en tête (à la fois au Nord et au Sud); dans les modèles antérieurs de mortalité, on n'utilisait que le nombre de suicides comme mesure du coût. Deuxième surprise, les accidents de la route sont le deuxième fardeau économique de la santé pour le Sud ou le troisième pour le Nord (après les maladies coronariennes). Ainsi, l'Inde connaît une croissance impressionnante du nombre de véhicules (23% entre 1990 et 1993 culminant à 4.5 millions). Le coût global des accidents de la route dans les pays en voie de développement aurait été en 1990 de 36 milliards de dollars, soit 40 fois le budget annuel de l'OMS.

Réduire les accidents de la circulation dans les pays du Sud, nouvelle priorité de l'OMS? Avant que les TCS de tous les pays ne tremblent, sachons que cela n'impliquera pas les mêmes mesures qu'ici; à la Nouvelle Delhi 75% des morts de la circulation sont des piétons ou des cyclistes, et ils sont écrasés dans 60% des cas par un bus ou un camion; dans ces conditions, il est certain que le port obligatoire du casque ou la mise en vente de vélos jaune pétant aura des effets bien plus grands que l'introduction de l'airbag. L'introduction des phares obligatoires (de jour) a fait reculer les accidents de 20% en Malaisie.

Malgré tout, ce message: à la lumière des coûts de la mauvaise santé, le Nord et le Sud risquent de se ressembler beaucoup d'ici l'an 2020. ■

Cause	Rang	
	1990	2020
Dépression	4	1
Accidents de la route	11	2
Ischémie cardiaque	8	3
Bronchite, asthme, emphysème pulmonaire	12	4
Maladies cérébrovasculaires	10	5
Tuberculose	5	6
Pneumonie	1	7
Guerre	16	8
Diarrhée	2	9
HIV	—	10